



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4986

Approbation d'une convention de coréalisation d'un film documentaire sur Tony Garnier entre la Ville de Lyon / service des Archives municipales et le LARHRA (Laboratoire de recherche historique Rhône-Alpes)

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. DURAND Jean-Dominique

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 25 SEPTEMBRE 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 16 SEPTEMBRE 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 30 SEPTEMBRE 2019

DELIBERATION AFICHEE LE : 3 OCTOBRE 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme AIT MATEN (pouvoir à M. KISMOUNE), Mme RIVOIRE (pouvoir à Mme HOBERT), M. CUCHERAT (pouvoir à M. SECHERESSE), Mme FRIH (pouvoir à Mme HAJRI), Mme BLEY (pouvoir à M. GIORDANO), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. TOURAIN (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme FONDEUR (pouvoir à M. COULON), M. REMY, M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES : M. BRAILLARD

2019/4986 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE
COREALISATION D'UN FILM DOCUMENTAIRE SUR
TONY GARNIER ENTRE LA VILLE DE LYON / SERVICE
DES ARCHIVES MUNICIPALES ET LE LARHRA
(LABORATOIRE DE RECHERCHE HISTORIQUE RHONE-
ALPES) (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 10 septembre 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

A l'occasion du 150^e anniversaire de la naissance de l'architecte Tony Garnier, les Archives municipales de Lyon proposent à partir du 16 octobre 2019 une grande exposition revenant sur les relations entre le célèbre architecte et le Maire de Lyon de l'époque, Edouard Herriot.

Le Laboratoire de recherche historique Rhône-Alpes (LARHRA) est un laboratoire de recherche lyonnais spécialisé en histoire et en histoire de l'art, pour les périodes moderne et contemporaine. Madame Martine Tallet, chercheuse affiliée au LARHRA, réalise des films documentaires et s'intéresse particulièrement aux villas de Tony Garnier.

Au vu des intérêts communs et à l'occasion de l'exposition « Le Maire et l'architecte », il a été convenu entre les parties de coproduire un film sur Tony Garnier qui sera diffusé lors de l'exposition

Organisé sous forme d'une coproduction entre les Archives municipales et le LARHRA, ce film aura pour caractéristiques :

- Titre : Les Villas de Tony Garnier
- Durée : 56 minutes
- Contenu : films documentaires à base d'images d'archives

Pour la Ville de Lyon / Archives municipales, cette contribution se fera notamment par :

- une participation financière de 750 euros TTC, soit le même montant que celle du LARHRA permettant la rémunération de la personne en charge de la réalisation matérielle du film ;
- la mise à disposition d'images d'archives sur le sujet ;
- la diffusion du film dans le cadre de l'exposition « Le Maire et L'architecte ».

La convention jointe au présent rapport a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles la Ville de Lyon / Archives municipales et le LARHRA conviennent de coproduire l'œuvre audiovisuelle correspondant aux caractéristiques ci-dessus détaillées.

Vu ladite convention ;

Oùï l'avis de la commission culture - patrimoine ;

DELIBERE

- 1- La convention de coréalisation susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Archives municipales et le LARHRA, est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.
- 3- Les dépenses relatives à cette coréalisation soit une somme de 750 euros TTC sera imputée sur l'Opération COMAR – LC41646.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Jean-Dominique DURAND